

Trop maigres retraites

ÉCRIT PAR PIERRE-EDOUARD PICORD

6 mai 2016

Longtemps les prévisions les plus pessimistes, largement relayées par les médias sont venues assombrir l'avenir du principe même de la retraite par répartition. Celle à laquelle ont droit les femmes et les hommes qui ont travaillé pendant un certain nombre d'années et qui ont atteint l'âge fixé par la loi. L'idée de la disparition du mécanisme a fortement hanté l'esprit des jeunes âgés de 25 à 40 ans. Propos d'ensemble : " Lorsque j'en aurai l'âge, il n'y aura plus de retraite ". Cet a priori bien alimenté par le débat politique aurait pu avoir des conséquences désastreuses sur le système. Le raisonnement est simple voire simpliste. " Puisque je n'aurai pas droit à la retraite à quoi bon cotiser ? " La posture peut encourager à épargner. Elle peut tout aussi bien mener à des dérives, dont la plus dangereuse est l'accroissement du travail au noir. Mais la retraite a de beaux jours devant elle. C'est en tout cas le message délivré le 20 avril dernier au Mémorial ACTe, par Philippe Crevel, directeur du cercle de l'épargne et Jérôme Jaffré directeur du centre d'études et de la connaissance de l'opinion publique, lors d'une conférence à l'initiative de la caisse guadeloupéenne de retraite par répartition (CGRR).

Trois cents personnes étaient venues écouter deux spécialistes du sujet qui peignaient un avenir plutôt rose de la retraite au niveau national, à qui pourtant la réalité guadeloupéenne échappait quelque peu. Après avoir rassuré l'auditoire quant à la pérennité de la retraite, les conférenciers se sont surtout attachés à démontrer comment l'épargne pouvait agrémenter le niveau des pensions. L'assurance vie largement plébiscitée par les Français a été présentée comme le produit idoine. Nous étions cependant loin, trop loin de la réalité guadeloupéenne. La retraite idée neuve en Guadeloupe comparée à ce qu'elle est dans l'Hexagone, est loin de concerner le plus grand nombre. La grande majorité des Guadeloupéens n'ont pas suffisamment cotisé. Soit ils n'ont pas été déclarés par leur employeur, soit ils ont volontairement travaillé au noir, soit ils ont été très longtemps chômeurs ou encore... ils ont trop abusé des congés maladie. La

plupart des agriculteurs soit n'ont pas de retraite soit disposent de pensions étriquées. Eux non plus n'ont pas cotisé. Beaucoup de travailleurs des professions libérales sont obligés de continuer à travailler après 70 ans, parce qu'ils ne survivraient pas avec la pension dérisoire qui leur est servie.

Jérôme Jaffré a expliqué lors de son intervention que la retraite des salariés du privé était supérieure à celle des fonctionnaires dans l'Hexagone. En Guadeloupe, c'est le contraire. Les 40 % de vie chère si décriée par les bien-pensants disparaissent à la retraite. Le couperet est presque indolore pour les femmes et les hommes qui ont eu des familles nombreuses. Or, les femmes retraitées, fonctionnaires, célibataires qui n'ont pas eu d'enfants, quand elles sont seules, sont des personnes âgées qui vivent dans la pauvreté. Tous ces paramètres mis bout à bout contribuent à produire un chiffre moyen du montant des pensions très faible. 568 euros, selon le service vieillesse de la sécurité sociale. C'est peu, s'il faut payer un loyer, et encore pire s'il s'agit d'un EHPAD. C'est de toute façon en dessous du seuil de pauvreté. Reste l'épineuse question de l'épargne. Il est évident que ce sont ceux-là mêmes qui n'ont pas cotisé qui n'ont pas pensé à épargner. Soit parce qu'ils n'en avaient pas les moyens soit parce que pendant longtemps les personnes âgées restaient toute leur vie à la charge de leurs enfants et vivaient avec eux. Il serait hasardeux d'assimiler ce constat à de l'imprévoyance systématique. La preuve : les personnes âgées à ne pas avoir pensé à une assurance qui gèrera les dépenses liées à leur décès sont rares. C'est ainsi que la mutuelle de " Mare-Gaillard " s'est ancrée dans nos mœurs.